

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 7 juillet 2022

1,6* million d'euros investis par l'agence de l'eau en Corse

pour des projets pour l'eau

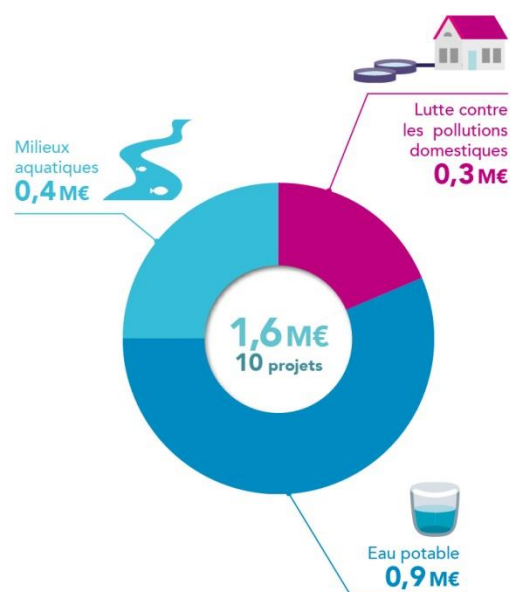
(* hors primes pour épuration)

Priorité à l'assistance technique

Au cours du deuxième trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **10 actions** portées par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques en Corse. Parmi celles-ci, l'agence de l'eau soutient tout particulièrement les missions d'assistance technique aux collectivités assurées par la Collectivité de Corse ou par l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, ainsi que la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et zones humides.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2022 en Corse

- **56 % des aides (0,9 M€)** sont consacrés à la **mise à niveau des infrastructures d'eau potable** des collectivités, dont essentiellement 2 projets de renouvellement de canalisations sur les communes de Campile (0,74 M€) et Tomino (0,17 M€).
- **25 % des aides (0,4 M€)** vont à la **restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides**, dont 0,3 M€ au bénéfice de l'animation des territoires et de l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage.
- **19 % des aides (0,3 M€)** concernent la **réduction des pollutions domestiques** et sont en totalité attribuées à l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (O.E.H.C.) pour l'assistance technique aux services publics d'assainissement.



22 M€ d'aides supplémentaires de l'agence de l'eau
en 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



- **Les opérations remarquables en Corse au 2^{ème} trimestre 2022**

L'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) et la Collectivité de Corse assurent des missions d'assistance technique auprès des collectivités et d'animation des politiques territoriales, dans le domaine de l'assainissement pour l'OEHC et dans ceux de l'eau potable et de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides pour les services de la Collectivité de Corse. Ces missions consistent en de l'appui pour le diagnostic, l'amélioration des performances, et le suivi régulier des ouvrages, pour la réalisation d'études ou de démarches réglementaires, telles la protection des captages d'eau potable, ou encore la mise en œuvre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La Collectivité et son office interviennent également pour informer les maîtres d'ouvrages, les aider au remplissage des indicateurs de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, ou à réaliser des synthèses territoriales pour mieux coordonner les efforts. L'agence de l'eau soutient ces actions et attribue, sur la base de programmes annuels, une aide à hauteur de 50% du coût des missions retenues. Pour les programmes de l'année 2022, présentés ce trimestre, **l'OEHC reçoit de l'agence une subvention de 350 000 € et la collectivité de Corse 250 000 €, soit une aide globale de 600 000 €, dans la moyenne des aides attribuées annuellement.**

La commune rurale de Tomino, située dans le Cap Corse, est confrontée à un manque d'eau récurrent. Afin de pouvoir engager des travaux sur ses canalisations d'eau potable en mauvais état, elle doit d'abord renouveler la canalisation d'adduction du forage de Figaretto sur 1 100 ml, afin de modifier le fonctionnement du système de distribution actuel. Pour cette opération, qui permettra d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable de Tomino et donc de fiabiliser la distribution d'eau, la commune reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 172 000 euros.**

FOCUS SUR LE PLAN DE RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La sécheresse attendue cet été en France illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les conclusions du Varenne de l'agriculture, le Gouvernement a accordé aux 6 agences de l'eau une autorisation de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires, afin d'aider à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, **l'augmentation de ce plafond de dépenses est de 22 M€ pour 2022, répartis ainsi :**

- 6 M€ pour l'alimentation en eau potable, au bénéfice notamment des zones de revitalisation rurale ;
- 10 M€ pour la gestion quantitative de la ressource en eau, en particulier pour les projets agricoles ;
- 6 M€ pour la gestion des eaux pluviales, notamment la désimperméabilisation des sols.

Les objectifs de ce plan de résilience sont les suivants :

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, aux projets de substitution par transfert ou stockage, à la réutilisation des eaux usées traitées et aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités pour économiser l'eau en luttant contre les fuites dans les réseaux et pour prévenir les risques de pénurie d'eau potable par des interconnexions ;
- améliorer la résilience des villes, par notamment la désimperméabilisation des espaces urbains et la déconnexion des eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner /06 76 33 55 15
leslie@plus2sens.com